

Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public- Présentation du plan d'actions

Publié le 17 mars 2018

En juin et en juillet 2017, 1 000 personnes ont répondu à une enquête sur le thème de « l'Accessibilité des Services au Public » dans le Vaucluse. Cette consultation s'est inscrite dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaboré conjointement par le Conseil départemental et la Préfecture de Vaucluse. Dans la continuité de l'enquête, un diagnostic territorial a été réalisé, suivi d'une phase de concertation.

La réunion du comité de pilotage du Schéma de services au public, qui a eu lieu vendredi 16 mars 2018, a été marquée par une nouvelle étape importante : **la présentation des actions élaborées en concertation avec l'ensemble des partenaires du schéma.**

Cette réunion s'est déroulée en présence de **Maurice Chabert**, Président du Conseil départemental de Vaucluse et de **Jean-Christophe Moraud**, Préfet de Vaucluse.

Le schéma départemental sera par la suite soumis pour avis aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale ([EPCI <http://prod.vaucluse.fr/acces-pratiques/glossaire/glossaire/EPCI/>](http://prod.vaucluse.fr/acces-pratiques/glossaire/glossaire/EPCI/)), à la Région et la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). Il appartiendra ensuite au Conseil départemental de l'approuver et à l'État de l'arrêter avant sa mise en oeuvre.

Pour rappel, la loi NOTRe du 7 août 2015 instaure en effet l'élaboration du « Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public » (SDAASP), qui répond à deux objectifs principaux :

- › Identifier les déficits en matière d'accès aux services au public sur le territoire départemental,
- › Proposer des solutions en matière de maintien ou d'amélioration des services dans les territoires en déficit et proposer un plan de mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Un plan d'actions en quatre axes

1. Renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles

Garantir l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles :

- › Inscrire plus fortement l'accès aux droits sociaux dans le cadre d'un partenariat territorial renforcé,
- › Structurer le réseau de Maison de Services Au Public (MSAP) dans une logique de réponses aux besoins locaux et d'amélioration en continue,
- › Renforcer l'accompagnement des personnes en insertion professionnelle,
- › Lutter contre le renoncement aux soins et renforcer le dispositif de la Plate-forme d'Accompagnement à l'Accès aux Soins (PAAS 84).

Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

- › Oeuvrer pour la fin du cloisonnement personnes âgées et personnes en situation de handicap, tout en prenant en considération la spécificité des besoins, et assurer une prise en charge plus globale des situations,
- › Etoffer la gamme et améliorer la qualité des services proposés au domicile au regard des besoins identifiés.

2. Assurer une couverture numérique adaptée aux usages et garantir l'accès de tous les publics aux services en ligne

- › Poursuite du déploiement du THD dans le Vaucluse,
- › Assurer le suivi des investissements en zone d'intervention privée,
- › Améliorer la couverture mobile du territoire,
- › Suivre le déploiement de la 4G,
- › Anticiper la 5G,
- › Renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment des publics vulnérables en déployant un réseau de médiation numérique et en facilitant les démarches en ligne.

3. Améliorer et structurer une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire et pour tous les usagers

Déployer et promouvoir une offre de mobilité alternative notamment en direction des publics fragiles et des territoires peu denses et moins desservi :

- › Concevoir et piloter des stratégies de mobilité intercommunales,
- › Soutenir le déploiement d'offres de mobilité locales, complémentaires aux transports en commun,
- › Développer des réseaux de liaison douce au sein ou à proximité des bourgs et pôles structurants.

Améliorer et optimiser l'interconnexion et l'intermodalité de l'offre de transport en commun existante :

- › Optimiser l'offre de transport en commun existante et en faciliter l'usage,
- › Structurer une offre d'aires de covoiturage multimodales en lien avec les EPCI.

4- Assurer le maintien et le renouvellement des services de santé et de proximité

En cohérence avec le projet régional de santé, maintenir une offre de santé accessible pour tous :

- › Favoriser le renouvellement des professionnels de santé,
- › Poursuivre le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et des structures d'exercice coordonné.

Organiser le maintien et le renouvellement des services de proximité dans les territoires fragilisés :

- › Définir des stratégies de soutien à l'écosystème commercial à l'échelle intercommunale,
- › Identifier les services stratégiques devant faire l'objet d'une veille,
- › Agir en faveur du maintien des services stratégiques,
- › Renforcer l'attractivité des commerces de proximité,

> Préserver le maillage du réseau des bibliothèques départementales.

> **En savoir plus sur le Schéma des services au public**



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09